

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 511

Artikel: Carrières féminines

Autor: A. de M.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262804>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Participer à une économie de concurrence, avec son cortège de tarifs douaniers, de contingents, d'attaques et de représailles, participer pour tout dire à une économie de guerre, c'est assurer par là-même les fondements économiques de la guerre. Au contraire, collaborer à une économie fraternelle comme l'économie coopérative, lui donner son dévouement et son amour en même temps que sa force économique, c'est assurer par là-même les fondements économiques de la paix.

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, 17, rue Töpfer

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

ÉTRANGER..... 8.—

Le numéro..... 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est

différé des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne: 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Nos vingt-cinq ans

Bien que célébré paisiblement, sans fracas ni trompettes, en continuant notre travail vers le mieux, notre anniversaire nous a amené des manifestations qui nous ont touchées. Des cadeaux d'abord, comme on le verra sous une autre rubrique, qu'ont une valeur toute spéciale en ces temps difficiles; puis des témoignages de sympathie, des encouragements, des félicitations et des remerciements, et cela de partout, de Suisse comme de l'étranger, d'abonnées toutes proches comme d'amies lointaines, de Pologne ou de Lithuanie...

À notre tour, nous remercions chacune en leur disant combien leur sympathie nous est précieuse, et quel réconfort cela est pour nous de poursuivre la tâche assignée à notre journal dans pareille atmosphère de confiance et de compréhension.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Carrières féminines

Quelle profession exercez-vous? Y trouvez-vous de la satisfaction? L'avez-vous embrassée par goût ou par nécessité? Vous a-t-elle empêchée de vous marier? Vivez-vous à votre propre ménage? avez-vous des obligations d'entretien vis-à-vis de membres de votre famille? employez-vous quelqu'un à votre service? Votre profession exige-t-elle trop des forces féminines? Quelles circonstances spéciales vous en facilitent ou vous en compliquent l'exercice? En cas de mariage, abandonneriez-vous votre travail professionnel?

Telles sont les questions que M^{me} Gsell-Trümpf a adressées à des centaines de femmes célibataires exerçant en Suisse les 16 professions sur lesquelles porte son enquête. Pour les femmes mariées, le questionnaire pose d'autres points d'interrogation: Quelle est l'influence réciproque du travail professionnel et de la vie de famille? La double vocation est-elle une charge trop lourde? Le travail professionnel souffre-t-il des soucis du ménage? La maîtresse de maison emploie-t-elle des aides? Son mari est-il entièrement d'accord avec son activité? et qu'en pensent ses enfants? Quels sont pour les époux les avantages de la double activité de la femme?

Enfin un questionnaire spécial a été encore adressé aux femmes qui ont abandonné l'exercice de leur profession, aux veuves et aux femmes divorcées.

Cette enquête portant ainsi sur des circonstances extrêmement diverses et sur de nombreuses catégories de femmes, ne pouvait prétendre classer les professions féminines en des rubriques complètes: pour les institutrices seulement il est possible de déduire des conclusions sur une base numérique. En revanche, des tableaux statistiques nous présentent immédiatement une vision très nette de la complexité du problème, et en y regardant de plus près, nous découvrons quelques données fondamentales qu'il nous paraît utile de relever ici.

Les professions qui procurent la plus grande satisfaction aux femmes sont celles qui les mettent directement en contact avec leurs semblables, avec la jeunesse tout spécialement, ou avec l'humanité souffrante. L'institutrice, l'avocate, la fröbelienne, la dentiste, mais aussi la couturière et la modiste se déclarent heureuses, les femmes mariées plus encore que les célibataires. Ce qui empêche parfois leur satisfaction d'être complète, c'est l'impossibilité d'obtenir le même avancement que leurs collègues masculins, ou encore la fatigue psychique, telle que la connaît l'assistante sociale, ou bien un idéal trop élevé comme cela arrive pour les artistes ou les théologues, ou enfin le travail mécanique exécuté à l'écart de tout contact avec d'autres humains, et le travail qui ne comporte aucune responsabilité personnelle, comme cela est le cas pour certaines branches commerciales. De

leur côté, les assistantes sociales, les pharmaciennes et les jardinières se plaignent de l'insure physique occasionnée par leur travail.

Le mariage exerce rarement une influence fâcheuse sur le travail professionnel. Cependant les pharmaciennes mariées ne continuent utilement leur travail que si leur mari, lui aussi, est pharmacien. L'assistante sociale et la directrice d'institut estiment que la vie de famille serait incompatible avec l'exercice de leurs fonctions. De toutes, c'est la femme artiste qui reconnaît le plus de conflits entre le mariage et la profession. Les exigences de la famille contrecarrent son inspiration et empêchent souvent la concentration nécessaire à la création artistique, ceci d'autant plus que l'art n'étant pas une source de richesse matérielle, celle qui s'y voue n'est que rarement à même d'employer les aides nécessaires à son ménage.

Les femmes exerçant un métier d'ordre manuel ne semblent guère souffrir de pareils conflits, elles estiment que la profession de la mère est un stimulant pour les enfants, ceux-ci apprennent dès l'âge le plus tendre la valeur d'un travail bien fait. Il est évident toutefois qu'au moment du travail saisonnier intensif, la vie de famille passe à l'arrière plan. L'institutrice mariée, elle aussi, organise très facilement sa vie de façon à ce que l'éducation des enfants ne pâtisse pas de la profession de la mère.

Les réponses reçues de juristes et d'autres femmes exerçant une carrière universitaire scientifique émanent de femmes indépendantes, et ne peuvent se comparer entièrement avec celles qui proviennent d'autres catégories de travailleuses.

En règle générale, le travail professionnel donne à la femme plus d'équilibre, une plus grande souplesse, une plus grande joie à son foyer; à travers les rapports qu'il établit avec la vie sociale, il l'aide à mieux comprendre son mari et ses enfants. D'autre part, la vie de famille permet de mieux saisir les problèmes posés par l'exercice d'une profession et de mieux en supporter les difficultés ou les désillusions. Elle arme les femmes mieux que ne le fait la simple formation professionnelle.

C'est dans les branches commerciales surtout que les jeunes filles quittent leur travail en se mariant. Celle qui restent le font par nécessité économique. Il est rare qu'une femme reste célibataire par amour pour sa profession, mais lorsqu'elle a une véritable vocation, elle ne se marie pas à la légère. Le divorce n'est indiqué qu'une seule fois dans cette enquête comme résultant d'un conflit entre la profession de la femme et sa vie d'épouse.

L'auteur a pu comparer les résultats de son enquête avec ceux d'un travail analogue fait en 1901 parmi des femmes célèbres d'Amérique et d'Europe, sur ce sujet: *Maternité et travail intellectuel*. Or, malgré l'évolution économique et sociale qui s'est produite depuis lors, et malgré des bases d'enquête différentes, les résultats se ressemblent.

M^{me} Gsell en conclut donc que la femme mariée peut exercer sa profession, à condition d'être aidée dans son ménage, faute de quoi sa charge est trop lourde. Le fait qu'une double vocation peut créer des difficultés ne doit pas influencer le choix d'une profession, car il est tout aussi évident que le travail professionnel présente d'immenses avantages. Nous ajouterons que la satisfaction exprimée par tant de femmes à l'égard de leur profession est une preuve de l'estime dont elles jouissent. Elles sont une valeur pour la société, et celle-ci n'a donc pas de raison pour les renvoyer à leur foyer. Si, dans certains cas isolés, la profession est un moyen d'échapper aux travaux ménagers que l'on déteste, ces cas exceptionnels n'autorisent pas des lois restrictives, se basant en somme sur une anomalie.

A. DE M.

Les groupes de coopératrices en Suisse romande

On compte actuellement une vingtaine de groupes de coopératrices en Suisse romande, soit 11 à Genève, 5 à Lausanne et environs, 1 à Vevey, 1 à Montreux, 1 à Morges et 1 à Bussigny. Leur dernière assemblée annuelle a montré que leurs activités sont des plus diverses, tant au point de vue pratique que culturel, et laisse entrevoir un développement réjouissant pour cet hiver.



Bois obligeamment prêté par Mlle Heilbronner.



Les femmes et la Société des Nations

Les questions sociales devant la S. d. N.

On ignore trop généralement dans le grand public — combien de fois n'avons-nous pas eu l'occasion de le répéter ici! — toute l'activité de la S. d. N. en matière sociale, et il n'est que de feuilleter la série des articles publiés par des journaux et des revues, même favorables à la S. d. N., même parfois organes officiels d'Associations destinées à soutenir et à faire connaître l'institution de Genève, pour constater que tout cet aspect de son travail n'est pas même mentionné, lorsque s'établit le « bilan moral » d'une Assemblée plénière. C'est pourquoi, et indépendamment de l'intérêt réel que présente en elle-même la discussion des problèmes d'ordre social, il nous paraît utile de donner ici à nos lectrices un bref aperçu des débats, qui, à côté de ceux consacrés au statut de la femme, touchent le plus directement les femmes, parmi ceux qui ont eu lieu à Genève en septembre dernier.

Ces débats, on le sait, ont été présidés par une femme, la comtesse Apponyi (Hongrie), portée pour la troisième fois à la présidence de cette Cinquième Commission, à l'ordre du jour de laquelle figurent les questions sociales et humanitaires. Et c'est notre amie, M^{me} Malaterre-Sellier, qui fut nommée rapporteur, et qui déploya dans cette tâche difficile toutes les qualités d'assimilation rapide, de courtoisie conciliatrice, et de compréhension des points de vues différents, qui la caractérisent si bien pour des tâches de cet ordre. Car ce serait une erreur de croire que, parce qu'il s'agit de ces « questions sociales » que l'on regarde souvent un peu dédaigneusement, dans certaines délégations, tout le monde est forcément d'accord: pas du tout. Les conceptions nationales se heurtent souvent, les mentalités différentes s'entrechoquent, les principes opposés s'affronteraient, si n'intervenaient la bonne volonté, le désir d'aboutir, et forcément aussi dans bien des cas, des solutions conciliatrices atténuées, qu'il faut se garder toutefois de confondre avec des compromis.

Un des instruments de travail de la S. d. N. pour les questions sociales, soit sa Commission

consultative, ayant été, comme le savent nos lecteurs, réorganisé (en ce sens qu'en ont été exclus tous les anciens membres assesseurs représentant des organisations privées, pour que la composition de cette Commission fût exclusivement gouvernementale), il devenait dès lors nécessaire, en raison même de cette réorganisation, de discuter le programme futur d'activité. L'un des points sur lesquels il a été insisté, comme étant d'une importance immédiate, est celui de l'organisation même de la protection de l'enfance et de la jeunesse soit le rôle que jouent à cet égard, dans les différents pays, d'un côté les autorités, de l'autre l'initiative privée. L'accent a été également mis sur l'importance de la formation du personnel social et de l'enseignement à la fois théorique et pratique qui doit lui être donné; puis ont été encore suggérées comme sujets d'études le développement des camps de vacances, celui des auberges de la jeunesse (dont nous nous souvenons avoir entendu parler pour la première fois à la S. d. N. par une déléguée allemande vers 1930), et enfin, la question dont le gouvernement roumain demande chaque année vainement l'étude, soit celle de l'abandon de famille, qui a déjà fait l'objet de résolutions et de vœux dans plusieurs de nos Congrès féministes internationaux.

Le désir a été encore manifesté avec raison que soit évité non seulement tout double emploi, mais aussi toute cloison étanche, entre la Commission des questions sociales et les autres organismes de la S. d. N. qui sont amenés à étudier des problèmes d'un même ordre: B. I. T., Organisation d'Hygiène, Institut international de Cinématographie éducatif, Institut de Coopération intellectuelle, Comité pour le problème de l'alimentation, etc. Sans doute, des rapports existaient-ils déjà, mais qu'il s'agit maintenant de renforcer pour aboutir à une collaboration technique vraiment efficace. C'est en s'inspirant du même principe qu'il a été demandé que la Commission des questions sociales fût invitée à collaborer aux travaux préparatoires d'une Conférence européenne de la vie rurale que prépare le Bureau de l'Organisation d'Hygiène de la S. d. N.

Enfin, la Cinquième Commission, prenant une fois de plus conscience du fait que nous venons de rappeler, soit l'ignorance du public à l'égard de l'œuvre sociale de la S. d. N., a rouvert la question si souvent agitée de la publication d'une revue ou d'un bulletin. Un très long débat s'est engagé à cet égard, non pas sur le fond de la question, tout le monde étant d'accord, mais sur la forme de ce bulletin que les uns voulaient purement documentaire, d'autre plus attrayant, illustré même, ouvert à

¹ Dr. F. Gsell-Trümpf, *Die Frau in höheren Berufen. Ergebnisse einer Rundfrage*. Verlag Tschudi u. Co, Glaris 1937.